

SÉNAT DU CANADA

BILL N.

Loi pour faire droit à Elsie May Scott-Peer.

Préambule.

CONSIDÉRANT qu'Elsie May Scott-Peer, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Donald Edmund Scott-Peer, ingénieur des mines, domicilié au Canada et demeurant en la ville de Timmins, province d'Ontario, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le onzième jour de février 1920, en la cité de Londres, Angleterre, et qu'elle était alors Elsie May Lindley, célibataire; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande: A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète: 15

Dissolution du mariage.

1. Le mariage contracté entre Elsie May Lindley et Donald Edmund Scott-Peer, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

Droit de se remarier.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Elsie May Lindley de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Donald Edmund Scott-Peer n'eût pas été célébrée. 20